

Les institutions, entre le juste et le bon

Jean-Louis Schlegel

Dans la formule qui définit la « *visée éthique* » selon Paul Ricœur : « *une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes*¹ », l'inclusion du troisième élément – celui des institutions justes – est peut-être l'aspect le plus original. En effet, dans les philosophies politiques, on a souvent et beaucoup parlé de l'État moderne et de sa raison face à la raison des individus. Même quand la société civile et ses institutions sont évoquées, ce n'est pas du point de vue de la justice, mais, par exemple, dans leur rôle de médiation nécessaire pour le passage du particulier de l'individu à l'universel de l'État (Hegel évoque la famille, les besoins, le travail et... le rôle de la police) ou sous l'angle de leur utilité socio-économique.

De la formule de Ricœur, on retiendra donc ici avant tout le rôle des « *institutions* » en lien avec la visée de justice, et on s'interrogera notamment à leur propos sur les continuités et les différences entre les deux prédicats employés dans la définition, « *bon* » et « *juste* », sans oublier qu'entre la « *vie bonne* » et les « *institutions justes* », Ricœur a intercalé la vie « *avec et pour les autres* ».

La visée éthique

Cette formule désormais célèbre se présente comme une gradation mais, en réalité, présuppose la présence simultanée de ses trois éléments.

1 - Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre* [1990], Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2015.